

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et ses filiales, l'Association internationale de développement (AID) et la Société financière internationale (SFI), accordent des prêts et des crédits à tous les pays membres (notamment les pays en développement) pour des projets qui, d'après des études de la BIRD, apporteront une importante contribution au développement économique des emprunteurs. La BIRD se finance essentiellement sur les marchés mondiaux de capitaux et consent des prêts - à des taux concurrentiels - tirés sur son capital qui s'élève à plus de 30 milliards de dollars américains. Le Canada souscrit 942 millions de dollars, dont 10 p. cent sont effectivement détenus par la Banque. Le solde demeure exigible et constitue une garantie permettant à la BIRD de faire face à ses engagements.

L'Association internationale de développement constitue pour les pays les plus pauvres du tiers monde la principale filiale de la BIRD. Ses fonds, prêtés à des conditions très avantageuses, sont généralement reconstitués tous les trois ans. En janvier 1974, la quatrième reconstitution, destinée à être utilisée pendant l'exercice biennal 1975-1976, a engagé des fonds de l'ordre de 4,5 milliards de dollars, dont 276 millions représentaient la contribution du Canada, soit 6,1 p. cent du total.

La Société financière internationale ainsi que les fonds et les banques de développement régionaux d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique, auxquels le Canada contribue directement, jouent également un rôle important au chapitre du développement, leurs engagements de prêt annuels s'élevant à 2 milliards de dollars.

Depuis quelques années, les prêts commerciaux consentis aux pays en développement se sont considérablement accrus, mais ils restent souvent inaccessibles à ces derniers, car ils sont assortis de conditions qui ne répondent pas à leurs objectifs premiers en matière de développement. Le mécanisme multilatéral de prêts aux pays en voie de développement revêt donc une importance énorme dans le processus de développement. En 1975, les engagements de prêt contractés par les institutions de crédit internationales se sont élevés à 8,3 milliards de dollars, ce qui équivaut à sept fois l'assistance au développement accordée par le biais de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

f) Nécessité d'une meilleure coordination

La "prolifération" de nouveaux organismes onusiens, ces dernières années et l'augmentation rapide des dépenses ont posé des problèmes sur le plan de la coordination des efforts de développement et de l'établissement des priorités au sein même de l'ONU et au niveau des divers pays concernés. Les nations industrialisées, qui assument de 80 à 85 p. cent des dépenses des diverses institutions de l'ONU, ont commencé à mettre en cause l'augmentation constante de ces dépenses plus rapide que la croissance économique mondiale, ainsi que la valeur de certaines activités et politiques de l'ONU. En partie pour répondre à cette préoccupation, on cherche à redonner de l'importance au Conseil économique et social (ECOSOC), lequel est chargé de coordonner les programmes de quelque 167 organes subsidiaires, dont les institutions spécialisées. Le Canada souscrit à l'idée que l'ECOSOC joue un rôle actif dans l'établissement de priorités et de politiques mondiales auxquelles les diverses institutions pourraient rattacher leurs activités.